

LEADER 2023-2027

GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'ÉPINAL CŒUR DES VOSGES

Comité de Programmation

COMPTE-RENDU du 04/06/2025

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûment convoqués par mail le 22 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 4 juin 2025**, à 09h00, en visio conférence via l'application Teams.

Au titre du Collège Privé – 8 présents, 6 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	08h55	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	09h12	Non
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier	09h00	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	08h53	Oui
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	08h52	Oui
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly	09h01	Non
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	09h00	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	08h56	Oui

Au titre du Collège Public – 7 présents, 6 voix délibératives

SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole	08h56	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	08h58	Non
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	HAULLER Pascal	08h52	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	08h56	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	MARCOT Véronique	08h56	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck	09h00	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain	09h00	Oui

NOTA BENE : Les votes de M. Gaillot ont dû être écartés, suite à des problèmes de wifi, afin que les règles de quorum, telles que prévues dans le Règlement intérieur du Coprog soient respectées.

Au titre du Collège Privé

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Epinal Golbey Développement	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

Au titre du Collège Public

SONT EXCUSES :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	PETIT-FRERE Jess
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMIN Yannick
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

Au titre du Collège Public

SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel

Au titre du Collège Privé

SONT ABSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	BLAISE Germain
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	PIERRON Bruno

SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	6	6	12

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins 8 des membres votants du comité de programmation sont présents.	Nombre de membres présents ayant le droit de vote	Quorum
	12	Atteint

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre	Nombre effectif
Au moins 8 membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	8	12

Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	Collège privé	Collège public	Collège privé	Collège public
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	6	6

Assistent également à la réunion :

- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 4 juin 2025 ;
2. Règlement intérieur du Comité de Programmation avec les modifications apportées
3. Grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée avec le récapitulatif de la moyenne par critère et par projet ;
4. Fiche descriptive du projet soumis à la sélection du Comité de Programmation.

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 09h05, et remercie les présents membres du Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Il indique qu'il a souhaité faire ce COPROG en visio car l'ordre du jour est léger. Cela évite à ceux qui sont loin d'Épinal de longs déplacements pour une réunion assez courte, et permet également de tester le fonctionnement d'une telle réunion dans une configuration atypique.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle brièvement que :

- Il faut juger la pertinence du projet à part entière et non du projet par rapport à un autre ;
- Il est important de bien prendre appui sur la grille d'analyse et la fiche descriptive de chaque projet pour la notation afin d'objectiver l'analyse concernant l'éligibilité du dossier.

1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
 - Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade Sélection
 - Modification du Règlement Intérieur
2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**
 - Principe de notation
 - Présentation du projet
 - Note obtenue
3. Points d'information

Monsieur Thierry DEFAIX s'est connecté à la visio à 9h12. Compte tenu que le quorum est déjà atteint, le membre a souhaité quitter la réunion à 09h13 et ne s'est pas reconnecté.

a. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade Sélection

Afin de suivre la consommation de l'enveloppe, sa proportion entre porteurs de projets publics et privés, la répartition géographique des projets, Monsieur Christophe LEMESLE présente une cartographie aux membres. Cette carte présente la situation après le COPROG du 19 mars 2025 : 93,28% de la maquette est alors fléchée lors de ce COPROG (hors fiche-action 6 dédiée à l'animation du GAL).

La vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1ère présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, **pas d'existence juridique au niveau de la maquette** et de l'Autorité de Gestion, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une **phase de sécurisation des projets**.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la **convention juridique** tripartite entre l'Autorité de Gestion, le GAL et le porteur de projet – **comptabilisation dans l'enveloppe du GAL** + comptabilise dans la clause de revoyure (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet dépose sa **demande de paiement** – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).

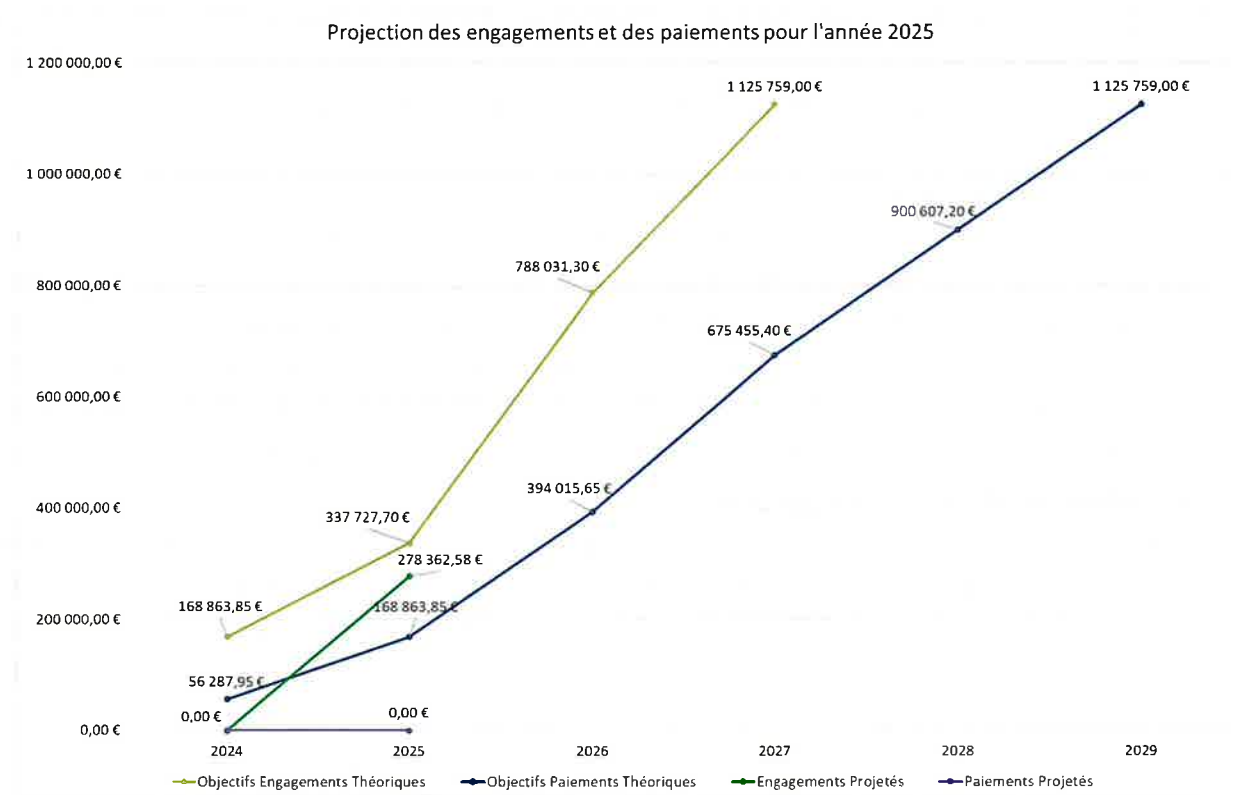


L'équipe technique du GAL veillera à garder le même code couleur pour plus de pédagogie.

Les projections effectuées concernant les **engagements** pour 2025 permettent d'assurer l'atteinte des objectifs fixés par l'AGR. Ces objectifs pourront être concrètement atteints l'AGR livre toutes les interfaces d'Europac et tous les outils y étant associés (formulaires, rapports d'instruction).

L'équipe technique travaille actuellement sur le rapport d'instruction de la demande d'aide des projets prêts à être **programmées** (majorité des projets issus des COPROG 2024). A ce jour, 5 dossiers ont été transmis à l'AGR pour supervision. Notre objectif est de **programmer** des dossiers lors du Comité de Programmation du 1^{er} octobre prochain.

S'agissant des **paiements**, nous préférons faire une projection prudente ne connaissant pas le calendrier de déploiement des outils par l'AGR pour la phase **paiements**.



b. Modification du Règlement Intérieur

Sylvain MICHEL explique que l'Autorité de Gestion a constaté des irrégularités dans certains Règlements Intérieurs. En effet, la procédure mise en place sur notre GAL, à savoir le passage en **sélection** avec une Demande d'Aide Minimale, et ensuite le passage en **programmation** après dépôt et instruction du dossier complet, n'était pas clairement indiquée dans notre Règlement.

L'AGR a donc proposé une modification de ce Règlement Intérieur. Le document avec les modifications a été envoyé avec la convocation au Comité de Programmation.

Aucune question ni remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG.
Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

2. Phase sélection : Examen des projets pour **sélection**

Monsieur LEMESLE indique qu'un projet sur la fiche action 5 – coopération est soumis à sélection lors de cette séance.

Le porteur de projet est invité à présenter son projet pendant 10 minutes. Ce moment est suivi d'échanges avec les membres du COPROG.

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que :

- Une notation devant être opérée sur la base de la fiche descriptive fournie par le porteur de projet, et envoyée avec la convocation du COPROG ;
- L'équipe technique du GAL devra rédiger des commentaires en fonction des notes obtenues ;
- Attention : les commentaires et les notes doivent être en cohérence avec la fiche descriptive fournie par le porteur de projet.

Monsieur LEMESLE rappelle les rôles de chacun :

- L'équipe LEADER analyse le respect de la fiche action concernée, et de la stratégie LEADER.
- Les membres du COPROG évaluent le projet, sa maturité, la réponse aux enjeux du territoire.

Les enjeux sont de permettre un **développement local avec un équilibre territorial** mais également une **sécurisation de la gestion administrative** et une **consommation de l'enveloppe financière**.

NUMÉRO 1 - NOTATION -	Projet : Mission de réalisation d'études de faisabilité technique avant rénovation de logement	
	Porteur de projet : Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest – coopération avec la Communauté de Communes des Savoir Faire	
	Fiche action concernée : N° 5 Coopération	
	Présentation : Messieurs ROUSSEL & WATTEL	
Coût total du projet		60 000,00 €
Coût total du projet pour ce qui relève du GAL d'Epinal		30 000,00 €
Montant FEADER sollicité pour ce qui relève du GAL d'Epinal		24 000,00 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Etude de faisabilité pour 20 logements	60 000,00 €
Communication physique sur le bâti des 20 logements	
TOTAL	60 000,00 €

LISTE DES FINANCEURS		
	GAL d'Epinal	Gal de Langres
LEADER (80,00%)	24 000,00 €	24 000,00 €
Autofinancement (20,00%)	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	60 000,00 €	

Descriptif
La Communauté de Communes des Savoir-Faire et la Communauté de Communes Vosges Côté Sud-Ouest souhaitent travailler en commun sur la thématique de la lutte contre les logements vacants et notamment par le biais de la réhabilitation du bâti ancien.
Le projet vise à expérimenter et impulser une dynamique sur deux EPCI ruraux autour de la réhabilitation du bâti en cœur de village. Les deux EPCI font face à une baisse démographique et un vieillissement de la population.

A cet effet, les 2 communautés de communes souhaitent lancer une mission expérimentale auprès de propriétaires de biens vacants (10 pour chacun des territoires) souhaitant vendre leurs biens en leur permettant de bénéficier d'une étude de faisabilité sur la réhabilitation/rénovation du logement en vente/à vendre.

La subvention financera la réalisation d'une mission d'accompagnement de propriétaires de biens vacants dans la projection de leur bien pour une remise sur le marché immobilier.

La CCVCSO comporte près de 12 000 habitants et 60 communes. Elle est compétente en PLUi-H et impliquée depuis plusieurs années dans une politique ambitieuse en matière d'habitat (PIG, convention ANAH 2022-2024, Requalification du Bati en Milieu Rural). Elle va engager un nouveau programme partenarial avec l'ANAH en 2025 par la mise en œuvre d'une convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG).

La CCVCSO a conduit une étude de stratégie foncière comportant un programme d'intervention foncière en 2024 qui est un guide pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Le but du projet est multiple :

- Faciliter la réhabilitation des bâtiments anciens en disposant d'un conseil adapté par la réalisation d'un état projeté du bâti post rénovation
- Permettre la résorption de la vacance et la remise de bien sur le marché dans le respect du patrimoine.
- Permettre aux porteurs de projet d'avoir une estimation financière réaliste au vu du projet et des travaux imaginés afin de permettre un investissement en connaissance de cause
- Valoriser les patrimoines bâtis et leurs singularités auprès des visiteurs
- Sensibiliser une démarche d'éco-rénovation du bâti ancien dans un contexte de changement climatique

Enfin, il s'agit d'un projet de coopération en cohérence avec la stratégie LEADER d'engager le territoire dans le développement d'une économie résidentielle qui respecte les attentes de ses habitants, de valorisation du petit patrimoine bâti, d'accroître l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil de nouvelles populations.

C'est un projet en raccord avec l'initiative démonstratrice du Laboratoire de la Ruralité sur la commune de Godoncourt : Espace de médiation sur les techniques anciennes de construction.

Remarques et questions des participants

Xavier DORADO souhaite appuyer ce type de projet qui a tout son sens pour les territoires ruraux et pour l'économie locale notamment celle du BTP qu'il représente au sein du Comité de Programmation.

Conflit d'intérêt

Messieurs Jacques COTTEREAU & Alain ROUSSEL, quittent la salle après les questions-réponses et ne prennent pas part aux débats et au vote, et réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.

Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

Résultat du vote
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0
Le comité de programmation attribue la note de 14,71/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.

Suite à un problème technique survenu pendant la séance, le vote de M. Gaillot n'a pas pu être pris en compte. Par conséquent, la note annoncée en séance a été modifiée.

Le changement de note n'a pas d'impact sur la suite car le projet a reçu une note supérieure à 10.

3. Points d'information

À la suite de la présentation du projet, Monsieur Christophe LEMESLE restitue la note obtenue pour les projets **sélectionnés** ce jour :

	PROJETS	NOTE
1	Mission de réalisation d'études de faisabilité technique avant rénovation de logement – CCVCSO coopération CCSF	14,71/20 après modification

CONCLUSION

1 nouveau projet présenté sur 1 est **sélectionné** et pourra donc, sous réserve de crédits disponibles, bénéficier d'un soutien de l'Union européenne une fois l'instruction réglementaire du dossier de demande de subvention réalisée, et après **programmation**.

Monsieur Christophe LEMESLE précise qu'avec ce nouveau projet ayant reçu un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 96,03% de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée au financement des chargées de mission LEADER).

	04/06/2025											
	Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION				Phase PAIEMENT			
	Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog	Taux de conso	Montants payables	Montants payables cumulés	Reste à payer	Taux de conso
FA1	0,00	329 599,93	686,63	99,79%	-	-	329 686,56	0,00%	-	-	329 686,56	0,00%
FA2	0,00	242 855,99	-37 807,03	118,44%	-	-	205 048,96	0,00%	-	-	205 048,96	0,00%
FA3	0,00	130 425,92	6 273,39	95,41%	-	-	136 699,31	0,00%	-	-	136 699,31	0,00%
FA4	0,00	111 540,00	53 303,28	67,66%	-	-	164 843,28	0,00%	-	-	164 843,28	0,00%
FA5	24 000,00	24 000,00	12 185,11	66,33%	-	-	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,00%
sous-total	24 000,00	837 821,84	34 641,38	96,03%	-	-	872 469,22	0,00%	-	-	872 469,22	0,00%
FA6	0,00	135 751,90	253 295,78	53,59%	-	-	253 295,78	0,00%	-	-	253 295,78	0,00%
TOTAL	24 000,00	973 573,74	287 937,16	86,88%	-	-	1 125 759,00	0,00%	-	-	1 125 759,00	0,00%

Ces présentations n'appellent aucune remarque de la part des membres.

Les prochains Comités de Programmation auront lieu :

le mercredi 01 octobre 2025 à 09h00

et

le mercredi 03 décembre 2025 à 09h00

À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 10h00.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE

